

KUMULUS VAPE

Société Anonyme au capital de 99.400,00 euros
Siège social : 21 rue Marcel Mérieux 69960 CORBAS
752 371 237 RCS LYON

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 JUIN 2020** **PREVU A L'ARTICLE L. 225-197-4 DU CODE DE COMMERCE**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous avons l'honneur, en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-7 à L. 225-197-3 du même Code au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

I. ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES SUR L'EXERCICE 2019

Agissant conformément aux délégations de compétence consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2019, en sa dix-huitième résolution, le Conseil d'administration, en date du 30 mai 2019 a décidé l'attribution de 12 713 actions gratuites au profit de salariés de la Société.

Les caractéristiques de l'attribution susmentionnée sont les suivantes :

- Bénéficiaires : salariés de la Société en fonction au jour de la décision du Conseil d'Administration
- Période d'acquisition : 1 an à compter de la date d'attribution soit à compter du 30 mai 2019 et jusqu'au 30 mai 2020
- les actions gratuites seront définitivement attribuées aux bénéficiaires sous réserve qu'à la date d'expiration de la période d'acquisition (tel que définie ci-dessus), ils soient toujours mandataires sociaux et/ou salariés en fonction de la Société ou des Sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition soit à compter du 30 mai 2020 et jusqu'au 30 mai 2021
- A l'issue de la Période de Conservation, les actions deviendront disponibles et pourront notamment être librement cédées ou transférées par l'Attributaire, sous réserve (i) des

éventuelles dispositions statutaires ou extrastatutaires régissant la cession ou le transfert des titres de la Société et (ii) de la réglementation boursière

II. AUGMENTATIONS DE CAPITAL CONSECUTIVES AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS DE L' EXERCICE 2019

Néant

III. LISTE DES DIX DES MANDATAIRES ET SALARIES DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES OU GROUPEMENTS QUI SONT LIES A LA SOCIETE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE L. 225-197-2 DU CODE DE COMMERCE, DONT LE NOMBRE D' ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT DURANT L' ANNEE 2019 EST LE PLUS ELEVE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, il a été attribué 12 713 actions gratuites de la Société, uniquement à des salariés.

Les dix salariés dont le nombre d'actions attribuées gratuitement durant l'année 2019 est le plus élevé sont les suivants :

Identité du bénéficiaire	Nombre d'actions gratuites attribuées
Monsieur Mathieu ESCOFIER	2 864
Monsieur Boris PAULME	1 364
Monsieur Christophe FRIMAUDEAU	1 364
Monsieur Daniel BERNARDI	1 364
Monsieur Vincent BAUDOIN	1 136
Monsieur Thibault HERNANDEZ	909
Monsieur Marco ALLARD	792
Monsieur Alexandre VINCENT	682
Madame Fanny CROZET	647
Monsieur Christophe MARTIN	455

Soit un total de 11 577 actions gratuites pour les dix salariés sur une attribution globale de 12 713 actions gratuites.

IV. INCIDENCE DE L'EMISSION SUR LES ACTIONNAIRES ACTUELS (ARTICLE R.225-115 DU CODE DE COMMERCE)

L'attribution de 12 713 actions gratuites est susceptible de donner lieu à la création d'un maximum de 12 713 actions nouvelles de 0,05 euro de valeur nominale chacune à la fin de la période d'acquisition des actions, soit au 30 mai 2020, représentant une augmentation de capital en nominal d'un montant maximum de 635,60 euros.

Le capital serait en conséquence porté de 99.400 euros à 100 035,65 euros.

Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres par action

	Quote-part des capitaux propres par action (en euros)
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,59 €
Après émission d'un maximum 12 713 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,59 €

Ces calculs sont effectués sur la base d'une situation intermédiaire au 31 décembre 2019 faisant ressortir un montant de capitaux propres de 1 190 960,48 euros et du nombre d'actions composant le capital social à la date de l'utilisation de la délégation, soit 1 988 000 actions.

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

	Participation de l'actionnaire (en %)
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1 %
Après émission de 12 713 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,99 %

Cette incidence est calculée sur la participation du capital d'un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à la présente émission.

A Corbas,
Le 29 avril 2020

Le Conseil d'Administration